



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2024,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section bâtiment option peinture-revêtements, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Président

M. Stéphane AUBRIOT
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de NANTES

Vice-Président

M. Hervé DUBOURG
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie d'ORLEANS-TOURS

Secrétaire général

M. Thierry MATHE
Professeur de lycée professionnel

Académie de NANTES

Membres du jury

Mme Christelle BERTHAUD
Professeure de lycée professionnel

M. Vincent BERTON
Professeur de lycée professionnel

Mme Claire BILLAND
Professeure de lycée professionnel

M. Alexandre BOISLIVEAU
Professeur de lycée professionnel

Mme Elodie COLESSE
Professeure de lycée professionnel

M. Jean-Pierre CRUZ
Professeur de lycée professionnel

M. Jacky GEOFFROY
Professeur de lycée professionnel

Mme Isabelle GUILLEMAIN
Professeure de lycée professionnel

M. Marc JAOUEN
EC. R Professeur de lycée professionnel

Mme Cassandra LECOMTE
Professeure de lycée professionnel

M. Christopher MANGIN
Professeur de lycée professionnel

M. Christophe PEGNE
Professeur de lycée professionnel

Mme Rose Marie ROLAND
Professeure de lycée professionnel

Mme Maité ROUVREAU
Professeure de lycée professionnel

Académie de NANTES

Académie de CLERMONT-FERRAND

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de LILLE

Académie de LIMOGES

Académie de LIMOGES

Académie de DIJON

Académie de NANTES

Académie de NANTES

Académie de BORDEAUX

Académie de NORMANDIE

Académie de RENNES

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 08 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU